



N° 926

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 février 2025.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à faire reconnaître la prévention du cancer comme grande cause nationale de l'année 2026,*

présentée par

Mme Alexandra MARTIN, Mme Josiane CORNELOUP, Mme Agnès FIRMIN LE BODO, M. Laurent MAZAURY, Mme Sylvie BONNET, M. Vincent DESCOEUR, M. Éric PAUGET, M. Hubert BRIGAND, M. Jean-Luc BOURGEAUX, M. Fabien DI FILIPPO, M. Ian BOUCARD, M. Thibault BAZIN, Mme Anne-Cécile VIOLLAND, M. Joël BRUNEAU, Mme Constance DE PÉLICHY, Mme Françoise BUFFET, M. David TAUPIAC, M. Moerani FRÉBAULT, Mme Violette SPILLEBOUT, Mme Mereana REID ARBELOT, M. Karl OLIVE, M. Christophe NAEGELEN, Mme Sophie PANTEL, M. Eric LIÉGEON, M. Nicolas RAY, Mme Isabelle RAUCH, Mme Christelle PETEX, Mme Julie DELPECH, M. Thierry LIGER, M. Stéphane VIRY, Mme Virginie DUBY-MULLER, M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-René CAZENEUVE, Mme Isabelle SANTIAGO, M. Jean-Yves BONY, M. Olivier MARLEIX, M. Hubert OTT,

députées et députés.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Alors que trois plans « cancers » se sont succédés depuis l'année 2003, le premier à l'initiative du Président de la République Jacques Chirac, les chiffres sont encore effrayants à ce jour.

Le cancer est considéré comme la maladie qui fait le plus peur aux Français même si elle est la seconde cause de mortalité dans notre pays après les maladies cardiovasculaires. En effet, lorsque le diagnostic tombe et que le mot est prononcé, les pensées les plus noires se forment dans les esprits.

Pourtant, il faut savoir que plus de 65 % des cancers sont traités avec succès grâce notamment à la recherche médicale mais aussi au dépistage. Ce chiffre pourrait être bien supérieur si la détection préventive était améliorée et si nos concitoyens changeaient leur mode de vie.

En effet, sur les 430 000 cancers détectés chaque année dans notre pays, 170 000 pourraient être prévenus car ils sont principalement liés à des facteurs de risque évitables et à un déficit de prévention.

Sur la période 2021-2022, seulement 58,8 % des femmes ont effectué un dépistage du col de l'utérus et 47,7 % du cancer du sein. C'est trop peu ! De même, 34,3 % des personnes, tous sexes confondus, ont réalisé un dépistage colorectal, sachant que le cancer le plus fréquent chez la femme est celui du sein et chez l'homme le colorectal.

La France peine donc à atteindre l'objectif européen d'au moins 70 % de participation au dépistage.

Or, c'est en faisant évoluer les mentalités et en martelant que la prévention en matière de santé, et notamment en matière de dépistage, sont les défis majeurs que nous devrons relever dans les années à venir, que nous réussirons à faire changer les mentalités. Notre politique publique de santé est encore trop centrée sur le curatif. Elle doit évoluer pour diffuser une culture collective de la prévention.

**Cette proposition de résolution invite donc le Gouvernement à faire de « la prévention du cancer, grande cause nationale 2026 ».**

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### **Article unique**

L’Assemblée nationale,

Vu l’article 34-1 de la Constitution,

Vu l’article 136 du Règlement de l’Assemblée nationale,

Considérant que, depuis trente ans, le nombre de cancers en France a presque doublé malgré plusieurs plans cancers mis en place par les gouvernements successifs depuis 2003;

Considérant que, chaque année, plus de 170 000 nouveaux cas de cancers pourraient être évités ;

Considérant que la France accuse un sérieux retard en matière de dépistage des cancers par rapport à de nombreux pays européens ;

Considérant qu’il est indispensable d’améliorer la prévention et qu’une vraie culture du dépistage doit être développée;

Considérant que des disparités de taux de dépistage du cancer ont été constatées suivant les régions de France ;

Considérant qu’il est essentiel de faire comprendre à nos concitoyens les enjeux de santé et de faire modifier leur comportement que ce soit en matière de prévention comme en matière de réduction des risques ;

Considérant que la prévention doit également être abordée dès le plus jeune âge et que la jeune génération doit être sensibilisée à l’éducation en matière de santé ;

Invite le Gouvernement à faire de la prévention du cancer, la grande cause nationale de l’année 2026 » ;

Invite le Gouvernement à s’engager à promouvoir par tous les moyens cette disposition.